

Le Conseil supérieur de l'éducation sous le gouvernement Lévesque (1976 –1985) : entre recherche d'autonomie et éloignement

Olivier Lemieux

Université du Québec à Rimouski

Jean-Philippe Warren

Université Concordia

RÉSUMÉ

L'arrivée au pouvoir du Parti québécois de René Lévesque en 1976 annonce la poursuite du renouvellement du système scolaire initié par la Révolution tranquille. Après les années tumultueuses du règne libéral de Robert Bourassa, marquées par un très grand nombre de crises scolaires et syndicales, le changement de gouvernement remplit d'espoir le monde de l'éducation. Assez rapidement, cependant, les ministres péquistes de l'Éducation, Jacques-Yvan Morin et Camille Laurin, doivent relever des défis importants. Dans cet article, nous tâchons de comprendre comment le Conseil supérieur de l'éducation a œuvré au cours de cette période à préserver l'intégrité de sa mission, laquelle se voit menacée par la naissance d'un autre organisme-conseil, le Conseil des collèges. Nous nous attardons aussi à l'évolution du Conseil supérieur de l'éducation, évolution marquée par des pratiques et des prises de position l'éloignant à la fois du gouvernement et de la population, entre autres à l'égard du financement de l'éducation et de la condition enseignante. En conclusion, nous décrivons en quoi l'arrivée de Pierre Lucier à la présidence semble entraîner un renouveau et une réorientation de l'organisme-conseil.

ABSTRACT

When René Lévesque's Parti Québécois came to power in 1976, it promised to continue the renewal of the education system initiated by the Quiet Revolution. After the tumultuous years of Robert Bourassa's Liberal reign, marked by a large number of school and union crises, the change of government filled the education world with hope. Quite quickly, however, the PQ education ministers, Jacques-Yvan Morin and Camille Laurin, were faced with major challenges. In this article, we look at how the Conseil supérieur de l'éducation worked during this period to preserve the integrity of its mission, which was threatened by the birth of another advisory body, the Conseil des collèges. We also look at the evolution of the Conseil supérieur de l'éducation, an evolution marked by practices and positions that distanced the organism from both the government and the public, notably with regard to education funding and the status of teachers. In conclusion, we describe how the arrival of Pierre Lucier as president seems to have led to a renewal and reorientation of the advisory body.

Introduction

Succédant à un gouvernement dont le mandat fut marqué par un ralentissement économique, de nombreuses crises (crise d'Octobre, crise linguistique, fronts communs, etc.) et la radicalisation du discours syndical¹, le premier gouvernement péquiste de René Lévesque prend le pouvoir en ayant formulé une série d'engagements préélectoraux importants. Sur le plan identitaire, d'abord, il promet de régler une fois pour toutes la question linguistique et de mettre plus que jamais au cœur du débat collectif la question du devenir national. Sur le plan des politiques sociales, son programme annonce la poursuite de la construction et de la consolidation d'un État-providence délaissé, voire malmené par les gouvernements précédents. Il signale en particulier son intention de faire du secteur de l'éducation une priorité gouvernementale en mettant à la tête du ministère de l'Éducation Jacques-Yvan Morin, figure centrale du Parti québécois (PQ) ayant occupé les fonctions de chef de l'Opposition officielle de 1973 à 1976 et agissant, depuis l'élection de 1976, comme vice-premier ministre. Cette intention sera reconduite quatre ans plus tard quand Morin est remplacé par une autre figure de proue du mouvement souverainiste, Camille Laurin.

À sa nomination comme ministre de l'Éducation, Morin hérite d'un réseau éprouvé durant les années précédentes en raison, d'une part, des négociations musclées ayant rendu méfiants et amers les employés du secteur de l'éducation et, d'autre part, de réformes pédagogiques qu'on juge bâclées. Ces deux causes de frustration ont nourri la volonté d'un changement de gouvernement, en 1976. Le PQ étant plus près du mouvement syndical que le Parti libéral du Québec (PLQ) ou l'Union nationale (UN), les employés du secteur de l'éducation espèrent que son élection favorisera une certaine harmonie au sein du réseau ainsi qu'une amélioration de leurs conditions de travail². Par ailleurs, comme nous l'avons montré dans un autre texte³, l'idée voulant « que l'ère du béton [soit] maintenant passée, et qu'il fa[ille] dorénavant réfléchir au contenu que l'on souhaite donner à l'éducation », comme l'affirmait le Conseil supérieur de l'éducation (CSE) dans son célèbre rapport *L'activité éducative*⁴, s'impose au fur et à mesure que l'on progresse dans les années 1970. C'est à cette période marquée par une soif de changement que s'intéresse le présent article, lequel propose d'observer comment le CSE œuvre à préserver l'intégrité de sa mission et de quelle façon il la remplit au cours de ces années, adoptant des positions qui l'éloignent à la fois du gouvernement et de la population.

Pour définir l'esprit qui anime le CSE sous les deux premiers gouvernements péquistes, nous nous penchons, dans la première partie de notre article, sur l'importante lutte que mènera le CSE contre l'aliénation de sa mission, menacée par la naissance d'un nouvel organisme-conseil, le Conseil des collègues (1979), qui joue un rôle de conseil et d'évaluation pour l'enseignement collégial. Comme on le verra, les membres du CSE déploient de grands efforts pour éviter que leur organisme ne se transforme en un « Conseil des écoles ». Dans la deuxième partie, nous abordons deux thèmes au cœur des préoccupations de l'époque, soit le financement du réseau scolaire et les conditions de travail des enseignants. Ces deux thèmes sont à la fois révélateurs des relations tumultueuses qu'entretient le CSE avec le ministère, mais

également des profondes différences de vue qu'ont ces deux entités à l'égard de l'éducation, de son système et de ses principales composantes. Enfin, dans la troisième partie, nous nous penchons sur les critiques adressées au CSE par le grand public ou, du moins, par des acteurs évoluant à l'extérieur du réseau, notamment comme journalistes ou chroniqueurs. Des voix accusent en effet le CSE de prendre ses distances avec sa mission originelle en adoptant un langage de plus en plus abscons, alors qu'il devrait, disent plusieurs, mieux jouer son rôle de courroie entre le ministère et le public. Nous concluons notre article avec l'entrée en poste d'un nouveau président, Pierre Lucier, lequel ouvre une nouvelle ère pour le CSE.

Dans cet article, notre regard porte principalement sur les relations qu'entretient la table du Conseil (une expression employée pour désigner les membres siégeant à l'instance principale du CSE⁵) avec le ministre, le ministère, le public et les groupes extérieurs, principalement les syndicats de l'enseignement. Pour nourrir notre analyse, nous avons principalement puisé aux archives du fonds du CSE; ces archives contiennent des documents liés entre autres à l'organisation et à la gestion de l'organisme, dont les dossiers des réunions du Conseil et des assemblées plénières, ainsi que la correspondance des présidents et de l'organisme⁶. Nous nous sommes concentrés sur les documents produits lors des neuf années du gouvernement péquiste de Lévesque (1976–1985), tout spécialement les procès-verbaux des réunions de la « table du Conseil » et les nombreuses annexes accompagnant les réunions. L'analyse, de type inductif, a permis de faire émerger plusieurs sujets abordés par le CSE. Nous nous sommes concentrés sur ceux qui illustrent le mieux ses préoccupations fondamentales et permettent de comprendre la manière dont l'organisme définit et opérationnalise son rôle d'organisme-conseil. La cueillette a été complétée par une revue, sur le site de la BANQ numérique, des commentaires et reportages dont le CSE a été l'objet dans les périodiques numérisés, grâce à l'utilisation des mots clés « Conseil supérieur de l'éducation ». Enfin, nous avons consulté les publications officielles pertinentes, principalement les avis et les rapports produits par le CSE au cours de la période⁷.

La lutte pour l'intégrité de la mission du CSE

Créé par un gouvernement libéral, le CSE n'avait pas été inquiété par l'élection de l'Union nationale. Il ne le sera guère davantage par l'arrivée au pouvoir du Parti québécois. Les relations entre le CSE et Jacques-Yvan Morin, nommé à la tête du ministère de l'Éducation, débutent du bon pied. Le procès-verbal de leur première rencontre exprime clairement la confiance du nouveau ministre envers un organisme dont il juge l'action essentielle⁸. C'est donc dans un certain climat de respect mutuel que les membres du CSE croient pouvoir amorcer leur collaboration avec le ministre. Il faut dire que les communautés de vues entre les uns et l'autre sont nombreuses. Par exemple, en ce qui concerne la question de la langue d'enseignement, les membres de la table du Conseil se montrent plutôt favorables à la loi 101 et conviennent, dans la foulée de l'acceptation de cette loi, que les procès-verbaux ne devront plus être traduits en anglais, alors que cette pratique était la norme depuis la naissance de l'organisme⁹.

Malgré tout, les frictions seront assez nombreuses entre le CSE et le MEQ au cours de cette période. Car, même s'ils cherchent, comme auparavant, à préserver les susceptibilités du gouvernement en place, les membres du CSE ne souhaitent pas dévier du rôle de critiques indépendants que leur assigne la loi de 1964. Ils cherchent ainsi à conserver une réputation d'impartialité. C'est pourquoi ils se montrent fort préoccupés lorsque le CSE reçoit un avis de convocation, en juin 1977, de la part de la Commission parlementaire de l'Éducation, des Affaires culturelles et des Communications de l'Assemblée nationale, laquelle souhaite interroger le CSE au sujet « de la portée du projet de loi n°1 intitulé "Charte de la langue française au Québec", touchant en particulier la langue d'enseignement au Québec¹⁰ ». De crainte d'être instrumentalisé par les partis d'opposition, le président du CSE tente de se soustraire à l'obligation de comparaître devant les élus. Les membres du CSE n'ont pas davantage l'intention de devenir une simple caisse d'écho des décisions prises par le gouvernement. À l'instar de Marcel Pepin, convaincu « que le Conseil est le seul organisme qui peut faire opposition à la lourde machine technocratique du ministère de l'Éducation¹¹ », les autres membres de la table du Conseil expriment la nécessité d'avoir « un organisme comme le Conseil supérieur, sorte de "chien de garde" entre la politique, l'administration et la population¹² ». Ainsi, quand Morin propose de rencontrer les membres de la table du Conseil afin de discuter avec eux des orientations de son *Livre vert*¹³, les procès-verbaux révèlent quelques hésitations¹⁴. On finit par répondre favorablement à la demande du ministre, tout en précisant que ce dernier ne pourra entendre que l'« expression libre, spontanée d'expressions personnelles¹⁵ », et non quelque déclaration officielle et définitive. Quand la rencontre a lieu, les membres ne font pas preuve de complaisance : ils reprochent notamment au *Livre vert* de passer trop rapidement aux remèdes, de trop miser sur l'aspect technique de la pédagogie et de proposer un projet éducatif « peu emballant¹⁶ ».

Assez rapidement, les membres de la table du Conseil commencent à craindre que le gouvernement péquiste ne porte atteinte à la mission du CSE. Dans les semaines qui suivent l'élection provinciale, ils reçoivent, non sans émoi, la nouvelle de la création d'une commission d'étude sur les universités. Ils s'insurgent de ne pas avoir été consultés « alors que le Conseil doit être un conseiller privilégié du ministre de l'Éducation pour toute question importante de l'enseignement à tous les niveaux¹⁷ ». Ils sont encore plus choqués, quelques mois plus tard, d'apprendre, à la lecture du livre blanc sur l'enseignement collégial intitulé *Les collèges du Québec : nouvelle étape*¹⁸, que le ministre réfléchit à la création d'un Conseil des collèges dont le mandat échapperait à leur supervision. Ils se disent ouverts à l'idée du projet du ministre, mais seulement à la condition que le CSE puisse continuer à veiller à la cohérence d'ensemble du système¹⁹, car, autrement, cela signifierait la fin du CSE comme lieu de rencontre, de coordination et de concertation de tous les niveaux et agents d'éducation. Il ne serait plus, à côté du Conseil des collèges et du Conseil des universités, qu'un simple Conseil des écoles²⁰.

Pour faire face à ce projet de réduction de la mission du CSE, les membres proposent, lors de la réunion de novembre 1978, que le président adresse au ministre « une réaction immédiate, énergique, claire sans être pour autant hargneuse²¹ ». Lors

de cette même réunion, Marcel Pepin ajoute que le texte devrait indiquer en ultimatum « que les membres sont prêts à mettre fin à leur mandat si le Ministre croit que le Conseil tel que composé ne lui plaît pas²² ». Ces éléments sont rassemblés dans un communiqué de presse transmis le 13 novembre 1978²³. Il est aussi résolu de demander au ministre de rencontrer la table du Conseil dans les meilleurs délais et de rendre publics les résultats de cette rencontre. Les mêmes arguments sont repris, en mai 1979, lors d'une assemblée du CSE visant à débattre les projets de loi 24-25²⁴ qui créent le Conseil des collèges. Une résolution est soumise qui, en plus de dénoncer le « dépouillement du mandat du Conseil supérieur de l'éducation » par l'amputation « de son pouvoir sur l'enseignement collégial », critique le « trop grand pouvoir de centralisation dans les mains du Ministre de l'Éducation » que permettraient certaines dispositions des projets de loi 24-25²⁵. Les membres de la table du Conseil adoptent à la majorité (18 votes favorables et 4 votes défavorables) une résolution voulant qu'un télégramme reprenant les éléments susmentionnés soit adressé au ministre de l'Éducation et à la presse immédiatement après la plénière. Les députés libéraux Thérèse Lavoie-Roux et Claude Forget sont heureux de rapporter les propos du CSE et d'exiger la présence des représentants du CSE en commission parlementaire spéciale, ce qui a lieu²⁶.

L'immixtion politique du CSE porte ses fruits : le ministre affirme lors de la comparaison du CSE à la commission parlementaire qu'« il doit exister un organisme de consultation dont les fonctions transcendent les divers niveaux d'éducation au Québec²⁷ ». La mission du CSE est ainsi préservée²⁸. Le Conseil des collèges, qui naît la même année, se voit confier la mission de déployer un système d'évaluation de l'enseignement général et professionnel de niveau collégial, ainsi que d'établir les besoins du réseau²⁹, sans menacer la place centrale du CSE³⁰.

Selon Henri Tanguay, directeur général du Conseil de la Commission scolaire Outaouais-Hull, la volonté de former des conseils sectoriels—un Conseil des écoles, un Conseil des collèges et un Conseil des universités—s'expliquerait par les tensions qui persistent entre le CSE et le ministère. Tanguay fait remarquer « qu'on s'attaquait aujourd'hui au Conseil parce qu'il a été inopportun dans plusieurs domaines³¹ ». La croisade entreprise par le CSE pour la préservation de l'intégrité de sa mission n'ayant guère servi à améliorer les relations entre l'organisme-conseil et le ministère, le sous-ministre Jacques Girard et le président du CSE informent les membres de la table du Conseil, quelques mois après l'adoption de la *Loi sur le Conseil des collèges*, qu'un protocole d'entente est en cours de préparation dans le but de définir un mode de communication plus étroit entre les deux organisations³². À la table du Conseil, on soupçonne que derrière le vœu d'« un mode de communication plus étroit » se cache une volonté de contrôle plus serrée. Confirmant ces craintes, en juin 1980, au moment où la table du Conseil émet une requête au ministre de l'Éducation de se voir consultée pour la nomination d'un nouveau président en remplacement de Jean-Marie Beauchemin (qui avait accepté en 1978 d'entreprendre un deuxième mandat de deux ans seulement), le ministre se montre peu enclin à donner suite à cette demande³³, répondant tout bonnement « qu'il entend suivre la Loi du Conseil sur la nomination du prochain président, qui ne prévoit pas la consultation du Conseil³⁴ ».

Des membres du Conseil « se demandent si les autorités du ministère de l'Éducation ne se préparent pas à “planter” l'un des leurs à la présidence de l'organisme³⁵». Leurs inquiétudes se réalisent. Conseiller spécial du ministre Morin ayant accompagné le ministre tout au long des consultations associées au *Livre vert*, le nouveau président, Claude Benjamin, semble être « un des leurs³⁶».



Audiences publiques sur le livre vert avec le ministre de l'Éducation Jacques-Yvan Morin et l'intervention de Réjean Tremblay du Syndicat des travailleurs de l'enseignement de Charlevoix, 1978-04-27, BANQ Québec, Fonds Ministère des Communications, (E10,S44,SS1,D78-293), Photo : Bernard Vallée. Cette photo illustre la place privilégiée occupée par Benjamin, à la droite du ministre Morin, lors des audiences publiques du Livre vert. Il est ni plus ni moins que le bras droit du ministre.

Dès sa nomination, un des premiers soucis de Benjamin est d'encourager une meilleure communication entre le CSE et le ministère. Il informe les membres qu'il a demandé au ministre que des rencontres soient désormais prévues avec lui au moment de déposer les avis et recommandations du CSE : « les avis du conseil ne lui parviendront plus par messenger, mais ils lui seront remis en main propre par le président et des membres de l'organisme³⁷». Pourtant, les craintes d'un président « trop près de la “machine” du ministère » s'avéreront finalement mal fondées, car, sous la gouverne de Benjamin, les relations du CSE avec le MEQ demeurent tendues, tensions sans doute exacerbées par le départ de Morin—dont Benjamin était très proche—à la tête du MEQ en novembre 1980. Quand, en août 1984, Benjamin est remplacé par Pierre Lucier, sous-ministre par intérim du MEQ, une rumeur laisse entendre que ses démêlés avec le ministère lui ont coûté son poste. Le député Claude Ryan dénonce alors la manière « sournoise et arbitraire » avec laquelle le ministre de l'Éducation a agi en démettant Benjamin de ses fonctions sans prévenir quiconque, aux derniers jours de son mandat : « Cette manière improvisée et brutale témoigne d'une arrogance et

d'un manque de savoir-vivre déplorable. Elle invite à penser que le gouvernement, loin de rechercher en cette affaire le bien du Conseil supérieur, a surtout voulu se débarrasser d'un serviteur dont la compétence, la liberté et la vigueur faisaient trop mal paraître les politiques issues de sa propre incompétence dans la gestion des choses de l'éducation³⁸».

La section suivante aborde deux éléments au cœur de ces politiques ministérielles qui sont lourdement critiqués par le CSE, à savoir le financement de l'éducation et la condition enseignante, sujets autour desquels le CSE et le ministère se divisent et s'éloignent progressivement.

Le financement de l'éducation et la condition enseignante

Durant les deux premiers mandats du PQ, le CSE est appelé à se prononcer sur des sujets variés, parfois controversés, comme la confessionnalité scolaire, l'éducation sexuelle, les régimes pédagogiques, l'évaluation, etc. Ses prises de positions rencontrent, dans certains cas, de fortes oppositions de la part du MEQ ou de son ministre. Le CSE reproche notamment des retards dans l'application de la réforme pédagogique issue du *Livre vert*. Dressant le bilan de la mise en œuvre du plan d'action *L'École québécoise* (surnommé *Livre orange*), paru en février 1979, il souligne le manque d'empressement et de préparation du ministère³⁹. En janvier 1981, Johanne Martin Godbout, éditorialiste au journal *Le Droit*, écrit que le dernier rapport du CSE⁴⁰ s'avère « d'une sévérité assez exceptionnelle à l'endroit du gouvernement⁴¹ ». Selon Martin Godbout, le constat énoncé par le CSE ne devrait pas étonner ceux qui se piquent de connaître le moindre de ce qui se passe dans les écoles. « Bien avant l'esclandre du CSE, les parents impliqués et intéressés par la vie scolaire avaient pu constater que finalement, tout était bloqué dur. [...] Le CSE vient de dire tout haut ce que plusieurs ont constaté tout bas et, le plus souvent, dans l'impuissance de l'anonymat⁴² ».

La suspension ou l'inachèvement des réformes tient à plusieurs causes. Les craintes d'un surcroît de travail ou d'une mauvaise répartition des pouvoirs chez les enseignants, les cadres et les parents sont pointées du doigt. Mais surtout, le CSE blâme le peu d'efforts déployés par le ministère pour communiquer ses instructions à la base. « Dans tout processus de changement, avant l'adhésion au nouveau plan et l'action visant à l'appliquer, intervient l'information dont la responsabilité incombe au promoteur du projet. Dans le cas du renouveau de l'école, le témoignage de la base incline à croire que l'information dont elle dispose à ce jour est bien déficiente⁴³ ». Le CSE met en cause les restrictions budgétaires annoncées par le gouvernement, qui non seulement précarisent l'application de certaines dispositions du plan d'action, mais nourrissent également la méfiance des enseignants en pleine ronde de négociations des conventions collectives.

En 1980, la découverte, par le ministère des Finances, d'un trou de quelque 500 millions de dollars dans les états financiers pour payer des arrérages réclamés par les commissions scolaires avait enclenché un processus de redressement budgétaire. Soumis en octobre 1981, le rapport du vérificateur général du Québec, Gérard Larose, recommande que le MEQ resserre son contrôle sur les commissions scolaires

par l'émission de règles de procédure plus sévères⁴⁴. Le MEQ n'a pas attendu ce rapport pour agir, alors que s'annonce la pire crise économique depuis les années 1930. Il a établi une série de mesures pour équilibrer son budget. Benjamin s'objecte aux compressions budgétaires trop brutales que le gouvernement s'apprête à imposer aux commissions scolaires. Selon les mots prononcés lors d'une conférence de presse, de telles coupes frisent, d'après lui, le « delirium tremens⁴⁵ », car elles sont assurées de conduire à une détérioration des services. De l'avis de Benjamin, il faudrait au contraire, au minimum, indexer les budgets selon le taux de l'inflation.

À l'évidence, le gouvernement ne partage pas l'opinion du CSE. Réagissant en chambre à l'expression « delirium tremens » utilisée par Benjamin, Jacques Parizeau, ministre des Finances, déclare trouver « tout à fait remarquable [...] de voir que nous avons développé des habitudes de dépenses telles que, lorsqu'on commence à resserrer les robinets, à avoir des normes un peu plus précises, il y a des hommes qui, malheureusement, se laissent aller à des écarts de langage qu'ils ne devraient pas utiliser⁴⁶ ». Le président du CSE n'adoucit pas pour autant son ton. Continuant de s'élever contre les « conséquences désastreuses » des coupures budgétaires, il juge « incompréhensible⁴⁷ » que le gouvernement puisse, entre autres, sabrer dans le financement de la formation des adultes, au moment même où il vient de se donner une politique en ce domaine. Il est probable que le fait que le CSE subisse lui aussi des compressions budgétaires ne soit pas étranger à cette attitude de Benjamin⁴⁸.

Au cours de cette période, le CSE prend régulièrement position en faveur des enseignants dans leurs rapports avec le MEQ⁴⁹. Quand les relations entre le gouvernement et les enseignants s'enveniment lors de la négociation des conventions collectives à l'hiver 1982–1983⁵⁰, Claude Benjamin tente d'intervenir en demandant au ministre Laurin de faire tout en son pouvoir afin d'en arriver à une entente négociée. Quand la grève des enseignants se solde par l'adoption d'une loi « matraque », qui retire aux travailleurs leurs droits syndicaux et leur impose de lourdes pénalités afin de forcer leur retour au travail, le CSE recommande au gouvernement d'appliquer le rapport Désilets⁵¹, qui suggère — en accord avec les syndicats — que les charges des enseignants ne soient ni modifiées ni augmentées à court terme, et de poursuivre les négociations avec les enseignants en améliorant ses offres⁵².

La question des décrets représente une patate chaude au cours de ces années. En fait, comme le suggèrent Mellouki et Melançon, les décrets du gouvernement péquiste « viendront réfuter, chez ceux et celles qui y croyaient encore, le soi-disant préjugé favorable que le Parti Québécois entretenait à l'endroit des travailleurs. Ces expériences, mais aussi le retour de Yvon Charbonneau à la présidence, vont pousser la CEQ à élargir sa distance à l'État⁵³ ». La table du Conseil est d'autant plus déchirée quant à l'opportunité de donner son avis public sur cette question qu'il existe des divergences d'opinions au sein de l'organisme⁵⁴. Il est finalement résolu à l'unanimité de former un comité chargé d'examiner l'impact des décrets sur les conditions de travail des enseignants. Un document de travail présenté par ledit comité, en mars 1983, souligne que certaines des clauses des décrets contreviennent à l'esprit des régimes pédagogiques : « ces conditions sont irréconciliables avec des objectifs de personnalisation et d'individualisation de l'enseignement⁵⁵ ».

C'est dans ce climat assombri qu'en mars 1984, contre la volonté de l'ancien ministre de l'Éducation, Camille Laurin (qui, en décembre 1983, avait proposé au CSE d'étudier « la situation de changement » où travaillent les enseignants en se bornant à quelques réflexions pratiques autour des problèmes de communication au sein du monde enseignant), le CSE élargit considérablement son mandat et tient de vastes audiences publiques sur la condition enseignante. Ce changement de cap révèle le profond malaise qui traverse le milieu, comme en témoigne le mémoire remis par l'Alliance des professeurs de Montréal, simplement intitulé *S.O.S.* « Il faut savoir gré au Conseil supérieur de l'Éducation d'avoir [...] étendu son étude au rôle des enseignants, à leurs attentes et besoins, aux conditions d'exercice de leur profession, à leurs rapports avec les instances scolaires et le ministère. [...] La démarche du Conseil a l'avantage de ramasser les morceaux du puzzle, et sa méthode lui donne en pratique les vertus d'une commission d'enquête⁵⁶ ». En avril 1984, le CSE émet un avis favorable aux enseignants, alors en pleine ronde de négociations avec le ministère, recommandant notamment le gel de l'augmentation de la tâche prévue pour l'automne suivant. Jean-Pierre Proulx souligne les remous provoqués par la formulation de cet avis : « Cette intervention, on le sait, n'a pas particulièrement été prisée par le ministère de l'Éducation. On a même exercé des pressions sur le Conseil pour qu'il n'intervienne pas, comme l'ont rapporté alors les négociateurs de la CEQ, témoins directs de l'événement⁵⁷ ».

Au-delà des conditions salariales des enseignants, le CSE appuie aussi la CEQ dans son combat pour renforcer l'autonomie professionnelle des enseignants⁵⁸. Publiée en 1984, *La condition enseignante* aborde toutes les facettes de la profession enseignante, en passant par une exploration des profils, une présentation des conditions immédiates et de la tâche éducative, ainsi que de la formation initiale et du perfectionnement. Cet avis témoigne d'une certaine maturité de la pensée du Conseil, capable d'allier recherche documentaire, analyse statistique et recherche empirique, tout en s'appuyant sur un certain nombre de valeurs et de principes fondamentaux, comme la reconnaissance et le respect du pluralisme à l'école québécoise ou l'autonomie professionnelle du personnel enseignant. Ainsi, si le CSE souligne un certain nombre d'avancées, dont la forte augmentation de la scolarité des enseignants (qui est passée de 13 ans à 16 ans en environ quinze ans), il n'hésite pas à pointer du doigt des problèmes liés à la profession (par exemple, à l'égard de la formation initiale qui souffrirait d'un déséquilibre entre la théorie et la pratique, ainsi que d'un excès de spécialisation⁵⁹). Le ton est encore plus sévère lorsque le CSE aborde la question de l'alourdissement de la tâche des enseignants :

Il semble que les autorités ministérielles aient sous-estimé l'ampleur des changements et des besoins inhérents aux nouveaux programmes et surestimé la capacité des enseignants et de leur milieu immédiat de s'acquitter de leurs responsabilités avec les moyens du bord et une aide extérieure minimale. La dynamique du changement est plus exigeante en réalité, surtout lorsqu'elle doit s'appliquer sur une large échelle et provoquer des mutations sensibles dans les manières de penser et d'agir. Sous cet angle, l'expérience des nouveaux programmes semble

porteuse d'un degré inquiétant d'insatisfaction chez les artisans de leur mise en œuvre : enseignants, conseillers pédagogiques et directions. Cette situation affecte sérieusement la tâche de l'enseignant : elle la rend plus complexe, plus lourde, plus épuisante; elle engendre de l'anxiété et de l'insécurité; elle risque en même temps de décourager les meilleures volontés et de ne faire produire au renouveau des programmes que de maigres fruits éducatifs.⁶⁰

Le CSE n'épargne pas de ses critiques le partage des rôles et des responsabilités, ainsi que la dynamique entre les instances scolaires, qu'il décrit comme hiérarchique et autoritaire⁶¹. Ainsi, le jugement porté sur le modèle de gouvernance est assez dur : « le malaise actuel découle de longues années de méfiance mutuelle et d'attitudes antagoniques souvent basées sur des rapports de force et de pouvoir à conquérir ou à conserver plutôt que sur la recherche commune et désintéressée de ce qui est nécessaire aux jeunes dans les écoles⁶² ». La description de la dynamique de négociation des conventions collectives n'est d'ailleurs pas plus reluisante : « longue, complexe et dévoreuse d'énergies, elle conduit souvent à des crises majeures dont certains effets prennent une gravité extrême. [...] Avec le temps, les ententes sont devenues des textes "bibliques" quant à leur volume et excessivement pointillistes, détaillées, dans leur contenu. Leur totale compréhension ne serait pas toujours à la portée du commun des mortels, fût-il enseignant⁶³ ».

Bref, le regard que porte le CSE sur la profession enseignante, mais aussi sur l'ensemble du système scolaire et sur son fonctionnement, est sévère. Personne ne se trompe sur la responsabilité du gouvernement en la matière. Les louanges de Claude Ryan — alors critique libéral en matière d'éducation — envers le CSE sont autant de pointes voilées au PQ. « Les avis du Conseil, écrit-il, étaient toujours présentés dans une perspective à la fois critique et constructive, sans agressivité ni partisanerie, mais avec une grande liberté. Le Conseil ne se souciait pas d'abord de plaire ou de déplaire au gouvernement. Il cherchait à dire les choses comme il les voyait⁶⁴ ».

Avec de tels compliments, il devient évident que les jours de Benjamin à la tête du CSE sont comptés. La rumeur court que son mandat ne sera pas reconduit. « Les positions adoptées par le CSE sous la présidence de M. Claude Benjamin auraient en effet agacé au-delà du tolérable la susceptibilité des autorités gouvernementales⁶⁵ ». L'avis final sur la condition enseignante est entériné à l'occasion de la 300^e réunion tenue en août 1984. À la réunion suivante, le président mentionne que le ministre Bérubé l'a informé que son mandat ne sera pas renouvelé⁶⁶, malgré les multiples appuis qu'il a reçus. On soupçonne que le gouvernement Lévesque, en remerciant Benjamin de ses services, voudra le remplacer par un candidat « à la parole plus flatteuse⁶⁷ ». Le fait que la CEQ interprète le congédiement de Benjamin comme « un autre geste du gouvernement du Québec visant à écarter toute forme d'oppositions significative à ses politiques⁶⁸ » ne fait probablement que renforcer le ministre dans sa décision. Selon Marcel Pepin, qui a travaillé deux ans avec Benjamin comme membre du CSE et qui est désormais président du Mouvement socialiste et professeur à l'Université de Montréal, si ce dernier a été remercié par le ministre Bérubé, c'est qu'« il a dérangé le pouvoir péquiste. Par ses interventions politiques, il a forcé

le gouvernement à recourir à une forme de médiation dans le conflit de enseignants lors de la dernière ronde de négociations. Il a critiqué les décrets applicables aux enseignants et enseignantes, il a déploré la condition qui leur est faite. Ces crimes se payent et le couperet doit tomber⁶⁹). Benjamin aurait payé pour la liberté de parole du Conseil.

Un langage abscons ?

Si les rapports du CSE avec le MEQ sont parfois difficiles, ceux avec la population ne sont guère plus satisfaisants. La mission originale assignée au CSE consistait à servir de tampon entre le MEQ, soupçonné par nature de tendances bureaucratiques et autoritaires, et la population québécoise. Quand Jean-Marie Beauchemin se retire de la présidence du CSE, en 1980, il rappelle à quel point il est important que le ministre de l'Éducation soit conseillé dans ses prises de décision, non seulement par des représentants des divers réseaux d'enseignement (primaire, secondaire, collégial, etc.), mais aussi « par le monde ordinaire⁷⁰ ». Par exemple, en mars 1977, dans le contexte de la réforme pédagogique à venir, le CSE avait invité, sous la gouverne de Beauchemin, des associations et organisations représentatives des parents, des enseignants, des administrateurs scolaires, des groupes socio-économiques et des autorités religieuses, soit près de cent organismes en tout, pour établir les grandes priorités en matière d'enseignement de niveaux primaire et secondaire au Québec⁷¹. Il s'agissait, pour le CSE, de « tente[r] de se redéfinir et de redéfinir ses priorités et ses objectifs selon la façon dont le perçoit la population et non plus de la façon dont il se perçoit lui-même⁷² ».

Le successeur de Beauchemin, Claude Benjamin, est pleinement en accord avec une telle approche qui répond aux vœux du Rapport Parent. Selon lui, la première fonction du CSE consiste à « assurer la liaison entre le grand public et le gouvernement, estimant que l'opinion publique, en régime démocratique, a le droit et le devoir de s'exprimer sur une question aussi vitale que l'éducation⁷³ ». Il entend conséquemment faire en sorte que le CSE « soit mieux connu et plus près de la population⁷⁴ », avec la mise sur pied d'une direction des communications. Dans la même optique, il initie, à l'époque, le déploiement d'un sondage omnibus visant à mesurer la satisfaction de la population québécoise à l'égard du système scolaire⁷⁵, et entend développer les relations publiques du CSE, convoquant la presse au moment de se prononcer sur des sujets d'intérêt public⁷⁶, en plus de donner de nombreuses entrevues dans la presse, à la radio et à la télévision, ainsi que de participer à des lignes ouvertes.

La volonté exprimée par Benjamin de renforcer la communication du CSE avec le grand public rencontre assez tôt des réticences de la part des membres de la table du Conseil. Lors de la réunion de janvier 1981, à peine quelques mois après la nomination du nouveau président, des membres expriment leur embarras devant ses déclarations publiques au sujet des compressions budgétaires dans le secteur de l'éducation, qualifiées de « delirium tremens ». Pris de court, n'ayant pas été informés au préalable des communications externes du président, ils avaient été « incapables de répondre aux interrogations de leur milieu sur une situation qui leur était inconnue⁷⁷ ».

S'interrogeant sur la « marge de manœuvre » dont dispose le président « dans [s]es interventions publiques⁷⁸», ils conviennent de confier au comité de direction⁷⁹ la tâche d'examiner la question. À la réunion suivante, la table en vient à modifier le *Protocole sur les interventions publiques du Conseil* établi aux premiers jours de son existence⁸⁰. On y ajoute désormais que le comité de direction doit être « consulté sur l'opportunité de toute intervention publique du président », peu importe que les questions aient déjà fait ou non l'objet de prises de position du Conseil⁸¹. Dans de telles conditions, le principal outil de communication du président avec le public s'avère le *Bulletin d'information* du CSE, né sous l'ancienne présidence⁸².

Aux dires de Benjamin, la fonction de liaison entre le MEQ et la population, aussi nécessaire soit-elle, ne va pas de soi. « Il faut beaucoup de persévérance, d'ouverture, d'écoute, de lucidité et d'autonomie pour y arriver. Les embûches ne manquent pas. Il faut lutter pour les surmonter⁸³». On sent en effet que les recommandations du CSE ne connaissent pas l'écho dont elles jouissaient naguère. Déjà, en décembre 1978, dans un éditorial du quotidien *Le Devoir*, Lise Bissonnette notait comment les avis et conseils du CSE étaient, dans les premières années de sa création, « attendus, commentés, souvent suivis » : « [n]ul ministre ne pouvait en tout cas les ignorer sans courir quelque risque politique » et « [l]es milieux d'éducation s'y référaient tout naturellement ». Selon Bissonnette, ce ne serait plus le cas, le CSE ayant lentement perdu son influence. « On l'écoute moins, on l'entend moins⁸⁴». Un des problèmes, c'est que, contrairement à ce qu'avait supposé le Rapport Parent, le CSE n'est pas tout à fait la voix de la population face à un MEQ technocratique, mais un organisme qui a, par son recours aux savoirs des spécialistes, sa voix propre : alors que le ministre de l'Éducation cherche à répondre — par électoralisme — aux demandes de la population, le CSE se pose quant à lui comme le lieu par excellence de l'expertise en matière d'éducation.

Cette évolution est perceptible dans la perplexité de la population devant le vocabulaire de plus en plus abscons utilisé par les chercheurs en sciences de l'éducation, langage qui se retrouve dans les avis du CSE. Dans un éditorial du quotidien *Le Soleil*, Raymond Dubé pointe du doigt le monde de l'enseignement « où on nous en fait voir de toutes les couleurs depuis le début de la grande réforme, depuis que les technocrates de tous ordres, ont pris les choses en main et ont révolutionné la lexicologie propre à ce secteur, à un point tel que le commun des mortels en perd son latin⁸⁵». Il fustige en particulier un vocabulaire ésotérique et rébarbatif, fait seulement pour épater la galerie. Selon lui, alors qu'il est « facile de parler comme tout le monde et de se faire comprendre par tout le monde », les experts en éducation s'ingénient — par snobisme et hermétisme — « à compliquer les choses les plus simples en utilisant un vocabulaire tarabiscoté dont les gens ordinaires ne comprennent pas un traître mot » et ainsi à « se donn[er] une allure de doctes⁸⁶». Parfaitement d'accord avec Dubé, Lysiane Gagnon, dans une analyse publiée dans *La Presse*, avance que l'ensemble du système scolaire québécois « baigne dans une langue à la fois pauvre, américanisée, prétentieuse et inutilement abstraite » et qui, « indirectement mais sûrement, est en train de faire de l'éducation un champ clos où seules quelques minorités de spécialistes évolueront à leur aise⁸⁷». Ne donnons de ce fait qu'un exemple : la notion

de « s'éduquant⁸⁸ ». Dans son célèbre rapport intitulé *L'activité éducative* (Rapport Angers), un document qui constitue à ce moment la « bible du monde de l'éducation québécois », Pierre Angers avait appuyé une conception « organique » de l'activité pédagogique. Il écrivait que « l'étudiant n'a pas à participer à son éducation; il en est l'agent principal, il en est l'expert. Le maître ne peut que coopérer de l'extérieur à l'activité éducative ». Au lieu de parler d'étudiant ou d'élève, il lui paraissait ainsi préférable d'utiliser le concept plus actif de « s'éduquant ». Les pédagogues avaient forgé sur cette base d'autres concepts qui paraissaient farfelus aux oreilles des profanes. Lysiane Gagnon s'en moquait :

Messieurs-dames, tenez-vous bien! Il n'y a plus d'étudiants. Il y a des « s'éduquant ». Et attention, il n'y a pas que des « s'éduquant » tout court, certains sont des « récepteurs », des « récepteurs systématiques » ou non, qui s'instruisent à même des documents « diffusifs de façon illimitée », pendant que les personnes-ressources ou les « dispensateurs » (car il n'y a plus de professeurs) mettent au point leur « stratégie éducative » ou leurs « objectifs opérationnels », sans doute par le moyen d'une « approche systémique » de l'éducation. Les « étudiants », c'est passé de mode et l'école aussi, qui est un « lieu d'apprentissage ». L'éducation des adultes, c'est quoi? « ... la transmission de messages éducatifs signifians poulies usagers du système et l'action synergique de différents moyens technologiques et socio-pédagogiques qui diffusent ces messages de façon à favoriser le développement de la personne dans toutes ses dimensions »⁸⁹.

Bien que Gagnon reconnût que la recherche scientifique ne peut se passer de termes techniques et spécialisés et qu'il est « normal » que les spécialistes en sciences de l'éducation développent un lexique étranger aux profanes, elle reprochait à des experts d'évoluer dans un savoir « inutilement abstrait », ce qui n'était pas sans effet sur le dialogue qu'ils pouvaient entretenir avec le reste de la population. La nécessité de maîtriser un jargon transformait le milieu de l'éducation en « un champ clos où seules quelques minorités de spécialistes évolueront à leur aise⁹⁰ ». Elle était donc d'avis qu'aucune participation ne pouvait émerger d'un système dominé par une terminologie aussi obscure :

Comment un parent moyen, comment un citoyen ordinaire pourra-t-il se prévaloir de certaines structures de participation s'il se trouve dès le départ en situation d'infériorité, incapable—et pour cause!—de discuter sur un pied d'égalité avec les spécialistes qui, eux, ont non seulement en mains les dossiers détaillés, mais qui ont la connaissance et la maîtrise de tout un langage ultra-spécialisé? Les Québécois sont à la porte du système scolaire. La porte est fermée. On les invite à entrer, mais ce sont de jeunes experts désincarnés, les jeunes loups de la pensée, qui ont la clé en mains. Il y a des contradictions qui sautent aux yeux⁹¹.

L'échec de la démocratie participative telle qu'imaginée et voulue par les artisans de la Révolution tranquille, et donc des commissaires Parent, va au-delà de l'utilisation d'un jargon spécialisé. Elle s'étend à des dossiers contestés par la population. Exemple de prises de position peu populaires, le programme d'éducation sexuelle conçu par le MEQ suscite la controverse. Plusieurs personnes l'associent à une tentative de faire la promotion de la pornographie, de l'homosexualité, de la masturbation, des relations prémaritales ou de l'avortement⁹². En campagne électorale, en avril 1981, le ministre Laurin, sentant le besoin de répondre aux accusations de ses adversaires, avait indiqué ne pas vouloir ajouter l'éducation sexuelle aux matières enseignées dans les écoles. Pourtant, en décembre de la même année, le CSE estime que « l'éducation sexuelle fait partie intégrante de la formation générale, qu'elle est même essentielle⁹³ ». Affirmant que « l'ignorer serait compromettre gravement le développement personnel et social des jeunes⁹⁴ », le CSE recommande au ministre de l'Éducation, l'implantation, dès septembre 1983, d'un programme d'éducation sexuelle dans le cadre de la formation personnelle, tant à l'école primaire que secondaire.

La prise de position en faveur d'une éducation sexuelle à l'école n'a rien de précipitée. Le CSE réfléchissait à la question depuis la fin des années 1970. Prenant acte du débat que soulève le sujet en 1981, l'organisme décide de prendre « le temps nécessaire plutôt que de donner un avis qui pourrait avoir trop peu de signification pour faire avancer le débat », un débat qui « se poursuivra encore un bon moment [...], compte tenu des valeurs en jeu et de l'émotivité dont il est empreint⁹⁵ ». Les travaux sur le sujet s'intensifient au cours de l'automne 1981, pendant lesquels sont déterminées les idées maîtresses qu'entend défendre la table du CSE, soit l'affirmation de la nécessité de l'éducation sexuelle, la valorisation de cette éducation que l'on intègre dans l'ensemble de la formation, le respect fait à la diversité des valeurs religieuses et l'importance accordée à la concertation entre l'école et les parents. L'étude de l'avis en mai 1982 dévoile néanmoins une certaine division parmi les membres : une partie d'entre eux aimerait aller plus loin dans la « chasse aux stéréotypes sexuels », alors qu'une autre craint que l'on en arrive à favoriser les croyances minoritaires et marginales au détriment des normes et des valeurs morales de la majorité, jugées par certains comme « universelles ».

Les relations parfois tendues entre la table du Conseil et la population québécoise, au cours de la période à l'étude, se répercutent au sein même de l'organisme. En ce qui concerne les voies de croissance proposées par le programme d'éducation sexuelle, les membres les plus conservateurs privilégient la vie en couple hétérosexuel « comme voie devant conduire à la maturité psychosexuelle⁹⁶ ». La majorité estime toutefois qu'un programme ne devrait pas privilégier une voie en particulier. L'avis final du CSE est formulé ainsi : « pour ce qui est de l'hétérosexualité, de la famille, du couple, du mariage, du célibat et de la procréation, ils demeurent des moyens qu'un individu peut adopter ou non pour cheminer vers cette maturité. Ils sont de l'ordre des choix personnels en fonction des principes, de valeurs et de croyances propres à chacun⁹⁷ ». Cette approche plus tolérante est vivement contestée par les deux comités religieux, et surtout le comité catholique, dans les années 1980.

Conclusion

Si la pertinence de la mission et du mode de fonctionnement du CSE est remise en cause depuis ses premières années d'existence⁹⁸, force est de constater que l'arrivée du PQ au pouvoir ne diminue pas les tensions entre l'organisme, le ministre et son ministère, et la population. Le ministère de l'Éducation tient à rappeler l'organisme à l'ordre, et qu'il ne doit pas être « un champ de bataille ou une table de négociations », mais plutôt « un organisme de sages, qui [...] n'est pas dans la mêlée quotidienne⁹⁹».

On aurait pu s'attendre à des confrontations de plus en plus dures, mais la fin de la période à l'étude se caractérise plutôt par un vent de renouveau apporté par la nomination de Pierre Lucier à la tête du CSE. Désigné par Yves Bérubé quelques mois avant le changement de gouvernement¹⁰⁰, Lucier arrive dans un climat qu'il qualifie lui-même de « fort désagréable¹⁰¹». Pour ce dernier, dans les années passées, le CSE a trop joué le jeu des groupes de pression, particulièrement des syndicats, et il importe donc de recadrer ses activités. Les premiers mots du nouveau président à la table du Conseil donnent le ton. Évoquant le contexte dans lequel est né le CSE, Lucier rappelle que l'organisme « [t]ient son mandat de l'Assemblée Nationale, qui l'a inscrit dans une loi constitutive spécifique; c'est donc un bien public, qui doit être géré avec le respect, le sens de l'éthique et le désintéressement qui s'imposent¹⁰²». Cette insistance laisse deviner que le nouveau président estime que l'organisme a perdu de vue ces balises nécessaires à la poursuite de son rôle. Il entend rapprocher le CSE du pouvoir et du public en revoyant la façon de rédiger les avis afin d'avoir le « [p]lus d'impact possible à la fois sur la perception collective des besoins [exprimés par la population] et sur les décisions ministérielles¹⁰³». Cette préoccupation se traduit jusque dans la manière d'exprimer les avis du Conseil, qui « devraient viser la netteté et la concision¹⁰⁴». Plus précisément, Lucier soutient que les avis devraient éviter de paraître trop techniques, « le niveau propre du discours du Conseil risquant ainsi de s'y perdre¹⁰⁵». La vision de Lucier est en quelque sorte celle d'une « table des sages », qui viendrait éclairer et accompagner les choix du Québec en matière d'éducation en développant des liens de confiance avec tous les milieux.

Il est dans la mission du Conseil d'être un lieu de réflexion, un lieu témoin de lecture des besoins, un lieu de mémoire des choix collectifs en éducation, un lieu de prospective, de sagesse et de « bon conseil ». Il découle de cette mission des exigences de compétence et de solidité, d'ancrage dans la réalité et de capacité d'inspiration, de liberté—le Conseil n'est à la solde de personne—et de responsabilité. Le Conseil jouit d'une crédibilité institutionnelle qui confère du poids à ses gestes. En des temps de morosité et de baisse de confiance en l'école, il est particulièrement important qu'un organisme comme le Conseil remplisse calmement, efficacement et sagement sa mission¹⁰⁶.

C'est dans cette perspective que Lucier déploie de nombreux efforts au cours des premiers mois de son mandat pour améliorer les pratiques—principalement en recherches—de l'organisme-conseil, des pratiques que l'on juge trop lourdes et trop

lentes¹⁰⁷. Dans cette nouvelle période qui s'étend au second règne de Bourassa, l'organisme-conseil aura plus que jamais l'oreille des ministres, et principalement du ministre Claude Ryan, et planifiera minutieusement les plus importantes réformes qu'ait connues le Québec depuis les années 1960. Après des années tumultueuses sous les gouvernements précédents, le CSE est prêt pour connaître quelque chose comme un âge d'or.

Notes

- 1 Olivier Lemieux et Jean-Philippe Warren, « Le Conseil supérieur de l'éducation sous Robert Bourassa (1970–1976) : une “machine à faire des rapports”? », *Revue d'histoire de l'éducation* 36, n°1 (2024) : 27–43.
- 2 La nomination sur la table du Conseil de Marcel Pepin, conseiller spécial à la Confédération des syndicats nationaux (CSN) et président de la Confédération mondiale du travail, lors de la première année du mandat du PQ envoie d'ailleurs ce message. CSE, procès-verbal de la 201^e réunion (12 au 14 octobre 1977), 2.
- 3 Lemieux et Warren, « Le Conseil supérieur de l'éducation sous Robert Bourassa (1970–1976)... », 36.
- 4 Surnommé « Rapport Angers » en raison du rôle important joué par Pierre Angers dans sa rédaction, cette publication vient mettre de l'avant une approche pédagogique centrée sur les capacités intérieures de l'élève qui englobe toutes les facettes — affectives, sociales et intellectuelles — de l'individu. Chantale Lavoie, *L'influence du degré d'ouverture pédagogique et du degré d'humanisme de l'enseignant sur le degré de prise en charge de l'étudiant* (Université du Québec, 1988), 7. Sans renier l'important rapport de la Révolution tranquille, le Rapport Angers invite le lecteur à réfléchir autrement la pédagogie au Québec en remettant l'élève et l'enseignant au cœur de l'activité éducative. L'analyse des procès-verbaux et des publications du CSE au cours des années 1970 et des années 1980 témoigne de l'importante présence de ce rapport pour la pensée du Conseil, lequel agit comme *la* grande référence sur laquelle s'appuyer pour prendre position. Une mise à jour ou un approfondissement de différents thèmes qui y sont abordés sont régulièrement au cœur des discussions au cours de cette période. D'ailleurs, une correspondance entre Laurin et le président Claude Benjamin permet de saisir toute l'importance du rapport pour l'époque, le ministre affirmant clairement que le document « a nourri l'élan de la réforme scolaire ». Lettre de Laurin à Benjamin, reproduite dans CSE, « Lettre du ministre », *Bulletin d'information* 7, n°5 (fév.-mars 1983) : 3.
- 5 Des commissions et des comités, auxquels peuvent siéger des membres de la table du Conseil, composent aussi le CSE. Ils ont pour fonction d'alimenter les travaux et les réflexions de la table du Conseil. À noter que les comités confessionnels ont des pouvoirs étendus, notamment en matière de réglementation et de reconnaissance des écoles confessionnelles.
- 6 L'usage de ce fonds d'archives en particulier permet de circonscrire la recherche dans un seul et même fonds, alors que ceux du ministère de l'Éducation ou des ministres de l'Éducation n'ont d'ordinaire pas de contenant ou de dossier précis portant sur le CSE, les documents apparaissant ici et là de façon éparse selon les thèmes de l'heure.
- 7 Le CSE produit différents types de documents, dont des mémoires, des rapports, des avis — thématiques ou réglementaires — et des études. Alors que les mémoires sont produits de manière ponctuelle pour présenter un point de vue et des recommandations dans le cadre de consultations, les études (rubrique « études et recherches ») servent à nourrir les travaux du CSE. Ces dernières sont parfois publiées et, contrairement aux

autres publications du CSE (avis et rapports), signées par les auteurs du document, par exemple des agents de recherche évoluant à l'interne ou des chercheurs engagés à l'externe pour conduire un mandat. Les rapports sur l'état et les besoins en éducation sont pour leur part produits chaque année jusqu'en 2006, année à partir de laquelle ils apparaîtront désormais aux deux ans. Ces rapports visent d'ordinaire à approfondir une thématique en adoptant — surtout depuis l'arrivée à la présidence de Pierre Lucier — une posture systémique et interordre. Enfin, plusieurs avis sont produits par le CSE, dont les avis réglementaires. En effet, le ministre de l'Éducation et de l'Enseignement est tenu par la loi de consulter le CSE pour tout changement produit au régime pédagogique du primaire et du secondaire, au régime des études collégiales et *Règlement sur les autorisations d'enseigner*. Enfin, des avis thématiques sont produits à l'instigation du ministre ou sous l'initiative des comités et des commissions du CSE. Le CSE a peu à dire sur la nature et la facture des avis produits par les comités confessionnels, mais affirmera progressivement son autorité sur celle des avis des commissions.

- 8 De l'aveu du ministre, il aurait voulu mettre sur pied un CSE « dès les premiers mois de son mandat s'il n'eut pas existé ». CSE, procès-verbal de la 189^e réunion (9 et 10 décembre 1976), 28. Jacques-Yvan Morin, « Des mesures transitoires en attendant la révision complète de la Loi 22 », *Le Devoir*, 16 décembre 1976, 4.
- 9 CSE, procès-verbal de la 204^e (12–13 janvier 1978), 6.
- 10 CSE, procès-verbal de la 198^e réunion (14 et 15 juillet 1977), 4.
- 11 CSE, procès-verbal de la 215^e réunion (9 et 10 novembre 1978), 10–11.
- 12 CSE, procès-verbal de la 216^e réunion (8 et 9 décembre 1978), 17.
- 13 Si ce *Livre vert* est généralement associé au ministre Morin, lequel est à la tête du ministère de l'Éducation au moment de sa publication, une préparation assez longue le précède. Les archives du CSE permettent ainsi d'observer que le ministère travaille dès 1973 à définir plus clairement les objectifs de l'école québécoise et le nouvel aménagement pédagogique que ces objectifs devraient entraîner. CSE, procès-verbal de la 146^e réunion (9 et 10 août 1973), 10–11. Le CSE joue à cette époque un rôle actif commentant — souvent très sévèrement — les documents soumis par le ministère. CSE, procès-verbal de la 150^e réunion (13 et 14 décembre 1973), 4–7. Or, si ces réflexions devaient d'abord orienter la future réforme pédagogique du Québec, nous observons qu'elle prend de plus en plus l'aspect — un peu comme le craignaient plusieurs membres de la table du Conseil lorsqu'ils se penchaient sur les risques du dossier scolaire cumulatif — d'une réforme administrative. C'est ce que laisse pressentir la visite du ministre Jean Bienvenue en mars 1976 au cours de laquelle il insiste sur la nécessité de rationaliser les activités et les ressources de l'État, de stabiliser et modérer le rythme des changements dans le réseau de l'éducation et de mieux opérationnaliser les objectifs de l'école québécoise en des gestes concrets. Il mentionne au même moment la préparation d'un *Livre vert* devant alimenter ces réflexions. CSE, procès-verbal de la 180^e réunion (11 et 12 mars 1976), 15–18. Lors de la réunion du mois suivant, nous apprenons que le ministre a annoncé la préparation de cet outil de réflexion-consultation qui « portera surtout sur l'aspect pédagogique de l'école publique et privée » et dont l'écriture sera présidée par le sous-ministre Roland Arpin et les sous-ministres associés André Rousseau et Sylvester F. White et assurée à temps plein par le fonctionnaire Norman Ryan. CSE, procès-verbal de la 181^e réunion (8 et 9 avril 1976), 6. Ce n'est toutefois qu'à la fin de l'été 1976 que le CSE se met entièrement en mode *Livre vert*, la table du Conseil jugeant que ce dossier doit devenir la grande priorité de l'organisme-conseil. CSE, procès-verbal de la 185^e réunion (12 et 13 août 1976), 20.
- 14 Les membres se questionnent alors depuis un moment « à savoir quand et comment le Conseil donnera son avis sur le document ». CSE, procès-verbal de la 189^e réunion (9 et 10 décembre 1976), 8. Cette valse-hésitation se poursuit jusqu'en 1978 alors que

- des membres ne s'entendent toujours pas sur le meilleur moment de publier leur avis. CSE, procès-verbal de la 207^e réunion (13 et 14 avril 1978), 5–7. CSE, procès-verbal de la 209^e réunion (11 et 12 mai 1978), 7–8.
- 15 CSE, procès-verbal de la 201^e réunion (12 au 14 octobre 1977), 30.
 - 16 CSE, *Compte rendu des propos reliés au Livre vert de l'enseignement primaire et secondaire tenus à la 203^e réunion du Conseil* (16 décembre 1977), 13–17.
 - 17 CSE, procès-verbal de la 199^e réunion (11 et 12 août 1977), 4.
 - 18 MEQ, *Les collèges du Québec : nouvelle étape. Projet du gouvernement à l'endroit des cégeps* (Québec : Gouvernement du Québec, 1978).
 - 19 Voir : CSE, *La création éventuelle d'un Conseil des collèges et ses répercussions sur le Conseil supérieur de l'éducation* (Sainte-Foy : Le Conseil, 1979), ainsi que CSE, *L'avenir du Conseil supérieur de l'éducation* (Sainte-Foy : Le Conseil, 1979).
 - 20 Rodolphe Morissette, « Le Conseil supérieur de l'éducation appréhende la décision du ministère », *Le Devoir*, 13 juin 1980, 1.
 - 21 CSE, procès-verbal de la 215^e réunion (9 et 10 novembre 1978), 10.
 - 22 CSE, 10–11.
 - 23 CSE, *Le conseil prend position : communiqué de presse pour publication immédiate* (13 novembre 1978), 2.
 - 24 En mai 1979, Jean-Guy Nadeau informe les membres du dépôt prochain de ces projets de loi sur l'enseignement collégial et sur un Conseil des collèges, lesquels devraient être suivis d'un projet de loi sur le CSE en 1980. CSE, procès-verbal de la 222^e réunion (10 et 11 mai 1979), 11.
 - 25 CSE, procès-verbal de la 223^e réunion (13 au 15 juin 1979), 1–2.
 - 26 ANQ, *Journal des débats de la Commission permanente de l'éducation*, 31^e législature, 4^e session, 6 mars 1979 au 18 juin 1980 (1980). <https://www.assnat.qc.ca/fr/travaux-parlementaires/commissions/ce-3-avant-1984-31-4/journal-debats/CE-790615.html?appellant=MC>
 - 27 CSE, *L'avenir du Conseil supérieur de l'éducation*, 3
 - 28 Conseiller pédagogique auprès du ministre de l'Éducation, le futur président du CSE, Claude Benjamin, est favorable au maintien d'un organisme supra-sectoriel et a peut-être influencé la décision de Morin. Damien Gagnon, « Conseil supérieur de l'éducation. Il n'y aura pas d'enterrement », *Le Soleil*, 7 octobre 1980, A7.
 - 29 La menace de voir le Conseil supérieur de l'éducation transformé en Conseil des écoles continue tout de même de hanter les membres du CSE au cours des années suivantes. Par exemple, lorsque vient le temps de déterminer un sujet pour le rapport sur l'état et les besoins de l'éducation de 1981, ils soulignent la grande importance de choisir un thème transversal qui intégrera le collégial et l'universitaire afin de faire la démonstration qu'il se préoccupe de la coordination entre les niveaux. CSE, procès-verbal de la 239^e réunion (9 et 10 octobre 1980), 11.
 - 30 Le Conseil des collèges sera aboli en juin 1993. Ses responsabilités seront assumées par le Conseil supérieur de l'éducation, ainsi que par une toute nouvelle Commission d'évaluation de l'enseignement collégial.
 - 31 Anonyme, « Voulant rester fidèle aux recommandations du rapport Parent, la CSOH ne voudrait pas de comités régionaux détachés du Conseil supérieur de l'éducation », *Le Droit*, 12 décembre 1978, 28. L'article ne spécifie pas les sources de malaise, mais on sait que les comités confessionnels talonnent le gouvernement, l'un (catholique) pour lutter contre le mouvement de sécularisation, et l'autre (protestant) contre le mouvement de francisation.
 - 32 CSE, procès-verbal de la 231^e réunion (14 et 15 février 1980), 3.
 - 33 CSE, procès-verbal de la 234^e réunion (8 et 9 mai 1980), 3.
 - 34 CSE, procès-verbal de la 235^e réunion (11 juin 1980), 2.
 - 35 Morissette, « Le Conseil supérieur de l'éducation appréhende la décision du ministère », 1.

- 36 Titulaire d'une licence ès lettres (histoire) de l'Université de Montréal, Benjamin a préalablement agi en tant que secrétaire du groupe chargé de la création de l'Université du Québec, de secrétaire général du Cégep Saint-Laurent (1969 à 1972), de secrétaire général de la Commission scolaire régionale de Chambly (1972–1973) et adjoint au vice-recteur aux affaires académiques de l'Université de Montréal (1973 à 1975). Il a été membre du conseil d'administration de la Fédération des cégeps, membre du Comité des affaires académiques de la CREPUQ et sous-ministre à l'Immigration sous le gouvernement Bourassa. Benjamin connaît bien le CSE pour avoir agi comme secrétaire des commissions de l'enseignement collégial et de l'enseignement supérieur de 1967 à 1969, puis comme président de la Commission de l'enseignement collégial et membre de la table du Conseil de 1970 à 1973. CSE, *Bulletin d'information* 4, n°8 (juin 1980), 1; CSE, « À la présidence », *Bulletin d'information* 4, n°8 (juin 1980), 1.
- 37 Damien Gagnon, « Conseil supérieur de l'éducation. Il n'y aura pas d'enterrement », 7.
- 38 Claude Ryan cité dans Jean-Pierre Proulx, « L'affaire Claude Benjamin. Ryan dénonce l'arrogance de Bérubé », *Le Devoir*, 24 août 1984, 3.
- 39 « La mise en œuvre du Plan d'action », dans CSE, *L'État et les besoins de l'éducation. Rapport 1979–1980* (Québec, 1980), 119–121.
- 40 CSE, *L'État et les besoins de l'éducation. Rapport 1979–1980*. C'est dans ce rapport qu'on trouve le « sombre » chapitre sur l'école vue à travers les yeux des élèves du secondaire, « L'école des autres ». Le président a critiqué avec vigueur l'école secondaire au Québec « qui n'a pas su et ne sait pas encore satisfaire le client » et le système d'éducation dans son ensemble qui « n'a pas de sens, ne marche pas » et auquel, personnellement, il ne « croit » pas. « M. Benjamin affirme que personne n'est dupe de l'éducation "technocratisée" et normalisée qui est offerte présentement, les étudiants les premiers ». Angèle Dagenais, « Le président du Conseil supérieur de l'éducation s'en prend au "système" », *Le Devoir*, 31 octobre 1981, 4.
- 41 Johanne Martin Godbout, « Le temps des réponses », *Le Droit*, 14 janvier 1981, 8.
- 42 Martin Godbout, 8.
- 43 CSE, *L'État et les besoins de l'éducation. Rapport 1979–1980*, 120.
- 44 Gilles Gauthier, « Le "trou" de \$500 millions. Il faudrait resserrer les contrôles sur les commissions scolaires », *La Presse*, 22 octobre 1980, E1.
- 45 Paule des Rivières, « Les coupures dans l'éducation: du "délirium [sic] tremens", tonne le CSE », *Le Devoir*, 28 février 1981, 3. Hélène Pelletier-Baillargeon exprime son regret que le président se soit permis une telle expression désobligeante à l'égard du ministère de l'Éducation. De tels propos minent d'après elle la crédibilité du CSE. CSE, procès-verbal de la 244^e réunion (13 mars 1981), 6. Pelletier-Baillargeon quitte la table du CSE peu de temps après, malgré le souhait exprimé par le cabinet du ministre de reconduire son mandat. CSE, procès-verbal de la 249^e réunion (19 juin 1981), 3.
- 46 Jacques Parizeau, *Journal des débats de l'Assemblée nationale* 23, n°28 (11 mars 1981). <https://www.assnat.qc.ca/fr/travaux-parlementaires/assemblee-nationale/31-6/journal-debats/19810311/121969.html?appelant=MC> (Consulté le 14 avril 2024)
- 47 Mario Fontaine, « Coupures à la formation des adultes. Le Conseil supérieur de l'éducation dénonce Québec », *La Presse*, 4 juin 1981, C22.
- 48 En 1981, le CSE est soumis à une compression budgétaire de 33000 \$, mais il est toutefois dispensé d'une compression d'effectifs, puisqu'il compte moins de 50 postes permanents. CSE, procès-verbal de la 253^e réunion (10 septembre 1981), 3; CSE, procès-verbal de la 254^e réunion (8 octobre 1981), 3. Les compressions se poursuivent au cours des années suivantes, obligeant ainsi le CSE à couper un poste dans l'effectif du secrétariat, à diminuer le nombre de réunions annuelles de ses commissions et comités, les traitements de ses employés et le lieu de ses assemblées plénières. Voir : CSE, procès-verbal de la 286^e réunion (1^{er} septembre 1983), 3; CSE, procès-verbal de la 276^e réunion (24 et 25 février 1983), 12; CSE, procès-verbal de la 277^e réunion (10 et 11 mars

- 1983), 3; CSE, procès-verbal de la 303^e réunion (31 octobre 1984), 5. C'est durant cette période que les locaux de Québec du CSE déménagent de la rue Saint-Joseph, où il était installé depuis quelques années après sa naissance, à l'édifice L'Unique situé au 2050 boulevard Saint-Cyrille Ouest. CSE, « Nouveaux locaux », *Bulletin d'information* 3, n°1 (sept. 1978), 8.
- 49 La table du Conseil n'est pourtant pas tout à fait un nid de syndicalistes, comme en témoigne un extrait tiré d'une réunion tenue en avril 1977 rapportant qu'un membre « s'interroge sur la nécessité de maintenir le droit à la grève ». CSE, procès-verbal de la 194^e réunion (14 et 15 avril 1977), 19.
- 50 Serge Denis, « La dernière grève du Front commun syndical au Québec (janvier 1983) : un anniversaire oublié : il y a vingt ans », *Bulletin d'histoire politique* 12, n°1 (2003), 154–160.
- 51 CSE, *Pour une entente agréée par les parties dans l'enseignement primaire et secondaire et pour une amélioration des règles budgétaires*, 1983.
- 52 Louis Falardeau, « Le gouvernement doit suivre l'avis du CSE », *La Presse*, 13 avril 1983, A6; PS, « Dans l'Amiante. Rejet unanime par les enseignants des offres gouvernementales », *La Tribune*, 4 mai 1984, 1.
- 53 M'hammed Mellouki et François Melançon, *Le corps enseignant du Québec de 1845 à 1992. Formation et développement* (Montréal : Éditions Logiques, 1995), 106.
- 54 Dès décembre 1982, la table se questionne sur l'opportunité de prendre la parole sur la suspension des négociations et l'adoption par l'Assemblée nationale du Québec de décrets tenant lieu de nouvelles conventions collectives, réduisant les salaires et revoyant certaines conditions de travail comme le ratio maître-élèves dans les classes. CSE, procès-verbal de la 274^e réunion (16 et 17 décembre 1982), 1.
- 55 CSE, *Les décrets en éducation—Document de travail* (4 mars 1983), 6.
- 56 Lise Bissonnette, « Pour arrêter la déroute », *Le Devoir*, 15 mars 1984, 12.
- 57 Jean-Pierre Proulx, « Benjamin devra quitter le CSE », *Le Devoir*, 23 août 1984, 1.
- 58 Mellouki et Melançon, *Le corps enseignant du Québec de 1845 à 1992*, 104–105. Cela ne signifie pas pour autant que le CSE se veut une courroie de transmission des positions syndicales, ce dernier s'écartant du mouvement des travailleurs sur certains points majeurs comme la création d'un « organisme professionnel » des enseignants, pour ne pas dire d'un « ordre professionnel », sur le modèle des corporations, une position qui est loin d'enthousiasmer les leaders syndicaux. CSE, *La condition enseignante* (Sainte-Foy : Le Conseil, 1984), 193.
- 59 Cette critique est présente depuis quelques années, le CSE jugeant que la pédagogie au primaire est généralement traditionnelle, autoritaire et mécaniste et que celle au secondaire « souffre de la compartimentation entre les disciplines, du grand nombre d'élèves à rencontrer par l'enseignant, de l'accent mis sur la matière à "faire passer", et de la difficulté d'adaptation aux élèves ». CSE, *Rapport annuel 1981–1982 - Tome 2. L'activité pédagogique : pratiques actuelles et avenues de renouveau* (Sainte-Foy : Le Conseil, 1982), 39. Le CSE est de plus en plus préoccupé au cours de ces années par la surspécialisation des enseignants au secondaire comme en témoigne un extrait tiré du procès-verbal de la réunion de janvier 1984 au cours de laquelle les membres de la table du Conseil s'expriment sur la formation et le perfectionnement des maîtres : « on reconnaît l'importance de former les enseignants dans plusieurs matières connexes de façon à sortir l'enseignement actuel d'une spécialisation à outrance, surtout au secondaire. [...] Cette polyvalence a un impact important sur la formation pratique car elle exigera que les candidats entrent en contact avec des catégories plus variées d'élèves. Quant à la définition d'un tronc commun de formation, plusieurs soulignent l'importance d'y inclure l'orthopédagogie ». CSE, procès-verbal de la 291^e réunion (12 et 13 janvier 1984), 9.
- 60 CSE, *La condition enseignante* (Sainte-Foy : Le Conseil, 1984), 53.

- 61 Le peu de place accordée aux enseignants dans le modèle de gouvernance est d'ailleurs décriée par le CSE depuis quelques années, car ceux-ci représenteraient des partenaires essentiels et, à ce titre, mériteraient une place plus importante que celles octroyées aux élèves et aux parents dans la gestion de l'école. Pour le CSE, seule la gestion participative peut déboucher sur leur autonomie réelle. CSE, *Avis du Conseil supérieur de l'éducation au ministre de l'Éducation sur le Livre vert de l'enseignement primaire et secondaire* (Sainte-Foy : Le Conseil, 1978), 26; CSE, *La restructuration scolaire : Loi sur l'enseignement primaire et secondaire public (projet de loi 40)* (Sainte-Foy : Le Conseil, 1983), 14.
- 62 CSE, *La condition enseignante* (Sainte-Foy : Le Conseil, 1984), 141.
- 63 CSE, 145–146.
- 64 Claude Ryan, cité dans Jean-Pierre Proulx, « L'affaire Claude Benjamin. Ryan dénonce l'arrogance de Bérubé », 3.
- 65 Johannes Martin Godbout, « Un conseil trop vigilant », *Le Droit*, 28 août 1984, 6.
- 66 CSE, procès-verbal de la 301^e réunion (30 et 31 août 1984), 2.
- 67 Godbout, « Un conseil trop vigilant », 6.
- 68 Anonyme, « Des pressions pour maintenir Benjamin », *La Presse*, 28 août 1984, A9.
- 69 Marcel Pepin, « Le départ de Claude Benjamin », *Le Devoir*, 14 septembre 1984, 6.
- 70 Rodolphe Morissette, « Le Conseil supérieur de l'éducation appréhende la décision du ministère », 1.
- 71 Morissette, 3.
- 72 Gilles Normand, « CSE : le temps est venu de redéfinir les priorités de l'éducation au Québec », *La Presse*, 12 mars 1977, 24.
- 73 Jean-Pierre Proulx, « Benjamin aurait souhaité pouvoir demeurer à son poste », 3.
- 74 Damien Gagnon, « Conseil supérieur de l'éducation. Il n'y aura pas d'enterrement », A7.
- 75 CSE, procès-verbal de la 288^e réunion (14 octobre 1983), 4. Les résultats de cette entreprise, discutés à l'arrivée du nouveau président Pierre Lucier en septembre 1984, ne seront jamais publiés, le nouveau président remettant en question la valeur du document et les risques de débats méthodologiques. Contrairement à ce qu'il était convenu initialement, l'expérience ne sera pas répétée l'année suivante. CSE, procès-verbal de la 302^e réunion (28 septembre 1984), 7–8.
- 76 CSE, procès-verbal de la 239^e réunion (9 et 10 octobre 1980), 3.
- 77 CSE, procès-verbal de la 242^e réunion (15 et 16 janvier 1981), 3.
- 78 CSE, 3.
- 79 Depuis avril 1980, le comité de direction remplace le comité des présidents dans l'organigramme du CSE. Ce nouveau comité, formé du président, du vice-président, du directeur général et de membres de la table du Conseil, a notamment la responsabilité d'établir les politiques administratives du CSE, de préparer son plan de travail, de contrôler la réalisation de ses objectifs, de veiller à l'utilisation des ressources et à la préparation et l'application du budget, etc. Voir : CSE, procès-verbal de la 231^e réunion (14 et 15 février 1980), 10–13; CSE, procès-verbal de la 232^e réunion (13 et 14 mars 1980), 10–14; CSE, procès-verbal de la 233^e réunion (24 et 25 avril 1980), 6–10. La création de ce comité permet de remettre la table du Conseil un peu plus au centre de la réflexion stratégique et des modalités de gestion du CSE.
- 80 Olivier Lemieux et Jean-Philippe Warren, « Les premières années du Conseil supérieur de l'éducation (1964–1966) », *Revue d'histoire de l'éducation*, 33, n°2, 56.
- 81 CSE, procès-verbal de la 244^e réunion (13 mars 1981), 4–5.
- 82 Le CSE publie plus ou moins une dizaine de bulletins par année en français et la moitié en anglais. Faisant entre trois et dix pages en général, l'abonnement à ce bulletin est gratuit. Le CSE y présente essentiellement des résumés de ses avis, des comptes rendus de ses activités et des correspondances, principalement avec le ministre de l'Éducation ou des acteurs publics. Par exemple, dans le contexte des discussions autour du Conseil

- des collèges, le CSE reproduit dans son bulletin une lettre du président Jean-Marie Beauchemin adressée à la journaliste Lise Bissonnette, laquelle s'en serait prise à l'intégrité de la mission du CSE. Lettre de Jean-Marie Beauchemin à Lise Bissonnette, reproduite dans CSE, « Lettre du président », *Bulletin d'information* 3, n°3 (déc. 1978), 7. La portée de cette publication n'est d'ailleurs pas anodine, le tirage en français étant en 1984 de 5500 et celui en anglais de 1800. Il est aussi à noter qu'au cours de ces années, les tirages des avis varient entre 3000 et 10 000. CSE, « Discours : une autre année bien remplie! », *Bulletin d'information* 8, n°8 (juillet 1984), 7.
- 83 Jean-Pierre Proulx, « Benjamin aurait souhaité pouvoir demeurer à son poste », 3.
- 84 Lise Bissonnette, « Le Conseil supérieur en question », *Le Devoir*, 11 décembre 1978, 4.
- 85 Raymond Dubé, « C'est beau l'instruction », *Le Soleil*, 23 août 1972, 4.
- 86 Dubé, 4.
- 87 Lysiane Gagnon, « Savez-vous parler le jargon de l'enseignement ? », *La Presse*, 16 août 1972, B1.
- 88 « L'une des créatures les plus odieuses qu'il m'ait été donné de rencontrer au contact de la prose en vogue dans les milieux de l'éducation, c'est celle, tenez-vous bien, du "s'éduquant". Quel barbarisme intégral, dois-je avouer! ». Philippe Barbaud, « Privatisation du langage (1) », *La Presse*, 31 août 1985, 14.
- 89 Lysiane Gagnon, « Savez-vous parler le jargon de l'enseignement ? », B1.
- 90 Gagnon, B1.
- 91 Gagnon, B1.
- 92 Trois éducatrices, « L'AFEAS pour un monde à l'envers », *La Tribune*, 4 février 1983, B2.
- 93 Jacques Dumais, « L'éducation sexuelle », *Le Soleil*, 9 décembre 1981, A4.
- 94 Dumais, A4.
- 95 CSE, procès-verbal de la 247^e réunion (14 et 15 mai 1981), 4.
- 96 CSE, 8.
- 97 CSE, *Avis sur le programme d'éducation à la sexualité du ministère de l'Éducation*, 1982, 8.
- 98 Lemieux et Warren, « Les premières années du Conseil supérieur de l'éducation (1964–1966) », *Revue d'histoire de l'éducation*, 33, n°2, 56.
- 99 G. Lesage, « Pierre Lucier remplace Benjamin », *Le Devoir*, 31 août 1984, 3.
- 100 Bérubé semble grandement apprécier le nouveau président, ces derniers échangeant des correspondances abondantes.
- 101 Damien Gagnon, « Pierre Lucier, au Conseil supérieur de l'éducation. Un départ sur une mer houleuse », *Le Soleil*, 27 septembre 1984, B3.
- 102 CSE, procès-verbal de la 302^e réunion (28 septembre 1984), 1–2.
- 103 CSE, 2.
- 104 CSE, 2.
- 105 CSE, 2.
- 106 CSE, 2.
- 107 Comité de fonctionnement du CSE, *La structure et le fonctionnement du Conseil—Document de travail* (6 février 1980), 3–4.